

AMAP du pays Voconces

Association 1901, siège à la Mairie de Vaison-la-Romaine, Email : amapvaison@gmail.com
<http://amapdupaysvoconces.com>

CONTRAT D'ENGAGEMENT d'essai d'un mois N°1 bis - Saison d'hiver 2018/2019

LES CONTRACTANTS

Le présent contrat est passé entre :

- **Claude JOUVE**, route de Baume, 84600 RICHERENCHES, paysan,
gérant E.A.R.L. L'AUBIER, 84600 GRILLON, **producteur de légumes et de fruits certifiés AB**
(Licence 343022P, l'Aubier 84/104841), **oeufs et volailles**

désigné ci-après *paysan* d'une part, et :

- Adhérent : Email :
Adresse : Tél.
- Co-adhérent : Email :
Adresse : Tél.

désignés ci-après *adhérent(s)* d'autre part.

CONTENU DU CONTRAT

- Le présent contrat est conclu pour l'approvisionnement **par le paysan** de **paniers de légumes, fruits** (correspondant chacun à la consommation moyenne de 3-4 personnes), **œufs et volailles**.
- **Tous les produits sont issus de l'exploitation du paysan.**
- **Le paysan s'engage** à produire dans le respect de la Charte des AMAP. Il approvisionnera régulièrement sur la saison les *adhérents* de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la Charte des AMAP.
- **Les adhérents s'engagent à respecter les statuts et la Charte des AMAP** (*pour les contrats de 6 mois : à tenir au moins une permanence de livraison par saison. Pour cela, les adhérents demanderont à s'inscrire sur la feuille de planning, lors d'une livraison. En été, si possible, aller aider au moins une fois pour la confection des paniers à la ferme*)
- Il appartient à chaque *adhérent* de prévenir une personne du Collectif s'il ne peut venir chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place. **Sans avis préalable, les paniers non retirés à la fin de la livraison seront perdus pour l'adhérent.**
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est **faite en accord entre le paysan et les adhérents**. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

TERMES

Le présent contrat est valable pour une période d'essai d'un mois commençant le
et finissant le

Les livraisons auront lieu le **vendredi de 18h à 19h sur le parking de la Maison des Associations Quai de Verdun à Vaison-la-Romaine** (le parking est en bas, à l'arrière du bâtiment) . Les *adhérents* et les *paysans* seront informés par les membres du Collectif de tout changement du lieu de livraison.

Les contrats sont indépendants les uns des autres.

Le prix du panier a été établi pour la saison d'hiver 2018/2019 comme suit (prix identiques à ceux de la saison d'été 2018) :

Contrats hebdomadaires :

- **Panier légumes : 17,00 €**
- **Panier fruits : 6,30 €**
- **La boîte de 6 œufs : 2.20€**

Contrat mensuel :

- **Poulet : 11,00 €/kg (arrhes de 16,50€/poulet :1,5kg)**

Contrat ponctuel : (*uniquement sur proposition du paysan en cours de saison en fonction de sa production*)

- **Chapon : 16€/kg** - arrhes : 50€ (pour les fêtes fin d'année - poids entre 3,5 et 4,5kg).
- A commander jusqu'à fin novembre/ **Livraison le vendredi 21 décembre pour la Noël ou le vendredi 28 décembre pour le Nouvel An** - *Merci d'indiquer si vous souhaitez votre chapon pour Noël ou pour le Nouvel An.*
NB : le solde des volailles en plus ou en moins par rapport au poids réel sera régularisé selon indications ultérieures

Le principe de l'AMAP reposant sur une avance de trésorerie garantie au *paysan*, le paiement des paniers se fera en **un paiement unique au moment de l'engagement**, pour la totalité des paniers du mois, débité au début du contrat. Le chèque sera remis au responsable du contrat qui se chargera de le remettre au *paysan* à la date définie ci-dessus.

DETAILS DES ENGAGEMENTS

Le(s) adhérent(s) confirme(nt) :

Le paiement des paniers de chaque contrat se fera :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité du(es) contrat(s), débité à partir de la première livraison.
- un chèque de :€ (*montant total du(ou des) contrat(s)*)
- Le chèque est à libeller à l'ordre de **Claude JOUVE**, daté au jour de la signature du présent contrat.

Calculez le coût total de vos contrats :

| | Prix unitaire ou arrhes/pièce | Nombre de paniers du Contrat | Calcul (prix unitaire x nbre de paniers du contrat) | Sous /Total |
|---|-------------------------------|------------------------------|--|-------------|
| Panier de Légumes | 17,00 € | | 17,00 x | |
| Panier de Fruits | 6,30 € | | 6,30 x | |
| Oeufs (boîte de 6 oeufs) | 2,20 € | | 2,20 x | |
| Poulet (11,00 €/kg – arrhes 16,50€) | 16,50 € | | 16,50 x | |
| Montant total de mes contrats | ////////// | ////////// | //////////////////////////////////// | |

Cotisation annuelle à l'AMAP (obligatoire pour le 1er contrat) : 22€ par famille, payable par chèque à l'ordre de l'AMAP du pays Voconces. L'AMAP versera 11€ par adhérent à « Les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP » pour son travail de soutien et de promotion des AMAP.

Fait à Vaison-la-Romaine,

Le Paysan

L(es) Adhérent(s)

le

.....

.....